

Compte-rendu de réunion

Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne du 12 octobre 2018	
	Rédacteur : Philippe Hébert

La Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne s'est réunie pour la 11ème fois le mardi 12 octobre 2018 à 15h00, dans la salle de réunion de l'Aéroport de Carcassonne, sous la présidence de Monsieur Alain Thirion, Préfet de l'Aude.

La feuille d'émargement des participants est jointe au présent compte rendu.

L'ordre du jour était le suivant :

- I. Présentation du bilan d'activité de la plate-forme aéroportuaire par l'exploitant pour l'année 2018.
Transdev Aéroport Carcassonne
- II. Présentation par les services de l'Aviation Civile de l'étude d'impact environnementale concernant la mise en œuvre d'une GNSS en seuil 28
Direction de la Sécurité Aérienne Sud et Service de la Navigation aérienne Sud
- III. Bilan d'activité de l'ENAC pour l'année 2018
ENAC
- IV. Présentation du bilan des plaintes par l'exploitant pour l'année 2018
Transdev Aéroport Carcassonne
- V. Questions diverses

I. Présentation du bilan d'activité de la plate-forme aéroportuaire par l'exploitant pour l'année 2018.

Monsieur Hébert, Responsable Qualité de l'aéroport, présente le bilan d'activité de 2018.

Les lignes régulières :

Seule la compagnie Ryanair opère des lignes régulières au départ de l'aéroport de Carcassonne.

Le nombre de vols commerciaux réguliers devrait baisser de plus de 6% en 2018 et passer de 2 482 en 2017 à 2 323 en 2018. Cela provoque une baisse proportionnelle du nombre de passagers qui devrait passer de 398 183 en 2017 à 372 616 en 2018.

Cette baisse s'explique par une réduction de la programmation des vols de la compagnie Ryanair et par un nombre important de vols annulés sur l'aéroport de Carcassonne en raison d'une météo qui ne permettait pas à certaines périodes l'atterrissage des avions.

Les mouvements non-commerciaux :

Entre 2017 et 2018, nous devrions avoir une augmentation de plus de 23 % de vols non commerciaux.

Sur la période de janvier à Août 2018 nous remarquons une augmentations de plus de 46% de vol des écoles de formation, annoncé par l'Enac lors de la commission de 2017, et une diminution de 45% des vols militaires et de plus de 53% des vols de la sécurité civile, qui s'explique par une relocalisation des avions de la sécurité civile à l'aéroport de Nîmes.

II. Présentation par les services de l'Aviation Civile de l'étude d'impact environnementale concernant la mise en œuvre d'une GNSS en seuil 28

Monsieur le Préfet explique que le dispositif permettra d'assurer la sécurité de tous les atterrissages sur l'aéroport de Carcassonne grâce à la fiabilité de suivi

aux instruments. Les nouvelles conditions d'approche (trajectoire et suppression des paliers) induisent une diminution du volume sonore global.

Monsieur Codornieux, Vice-Président de la région en charge des Aéroports, rappelle que les déroutements fréquents fragilisent et entachent le territoire sur le plan économique et touristique. Ils entraînent des frais importants pour l'acheminement routier des passagers et donnent une image dégradée de la ville. Il note que la nouvelle procédure aura un impact variable selon les communes. Villemoustaussou et Pennautier verront une diminution des nuisances dues aux survols. Les passages d'avions au-dessus de Trèbes augmenteront, mais à une plus haute altitude. Il confirme son intérêt à la mise en œuvre d'une procédure GNSS 28 pour l'aéroport de Carcassonne.

Par ailleurs, le Schéma Aéroportuaire Régional qui va être élaboré par le Conseil de Développement Aéroportuaire Régional sera un outil de concertation pour l'ensemble des partenaires.

Monsieur Grossi de la direction de la Navigation Aérienne Sud explique la procédure satellitaire de départ.

Les objectifs et les avantages sont :

- Simplification du dispositif circulation aérienne existant
- Indépendance des procédures de vol par rapport aux moyens de radionavigation au sol
- Redondance procédures conventionnelles / satellitaires
- Amélioration de la précision du guidage des aéronefs
- Plus grande latitude dans la définition des trajectoires

Ce projet s'intègre dans la stratégie nationale portée par la DSNA et anticipe les évolutions européennes liées aux obligations d'emport RNAV.

L'étude environnementale réalisée par le service de la navigation aérienne concerne l'impact sonore évalué à partir d'une modélisation acoustique et d'un comptage des populations survolées; elle s'appuie sur une méthodologie et des outils utilisés au niveau national et validés par l'ACNUSA.

Les nouvelles procédures satellitaires de départ permettront aux aéronefs équipés de suivre des trajectoires plus précises.

En terme environnemental, ces procédures représentent une diminution globale de 5813 habitants survolés (65db).

Cette GNSS en seuil 28 (côté ouest) apportera des gains en termes de sécurité, une amélioration de la précision du guidage des aéronefs, de l'accessibilité à l'aéroport en cas de conditions météo défavorables. C'est aussi une anticipation des évolutions européennes liées aux obligations d'avoir une procédure satellitaire (RNAV).

La majorité des déroutements de vols dus à la météo sur Carcassonne seront évités avec cette procédure satellitaire d'arrivée face à l'Ouest.

Monsieur le Préfet demande à ce que la présentation faite par Monsieur Grossi soit annexée au procès-verbal de la réunion.

Monsieur Fabart de l'ANAC demande quel type d'avions sera concerné par ce nouveau système.

Monsieur Grossi répond que seuls les avions évoluant aux instruments (IFR) seront impactés. Pour les avions évoluant à vue (VFR), cela ne changera rien.

Monsieur le Préfet soumet aux votes des membres de la Commission Consultative Environnement l'étude d'impact environnemental présentée de la GNSS 28.

La Commission est favorable à l'unanimité (13 voix) aux conclusions de l'étude d'impact environnementale telles que présentées par la DSNA.

Monsieur Grossi confirme que ce dispositif pourra être opérationnel à partir de mai 2019.

III. Bilan d'activité de l'ENAC pour l'année 2018

Monsieur Amphimaque, Chef pilote du centre ENAC Carcassonne, commence par faire une présentation de l'ENAC. Il rappelle les dates importantes depuis la création de l'Enac en 1949 et les différentes compagnies aériennes avec lesquelles l'école travaille. Il présente les différents centres Enac qui existent

ainsi que la flotte de l'ENAC qui est la 2^{ème} plus importante flotte Française après Air France.

Monsieur Amphimaque tient également à rappeler les différents engagements de l'Enac pour limiter les nuisances sur l'aéroport de Carcassonne :

- ne pas faire d'entraînement en tours de piste de 23h00 à 7h00 de fin mars à fin octobre et de 22h00 à 6h00 de fin octobre à fin mars,
- demander l'accord préalable pour l'utilisation du système de balisage de nuit (STAP/PCL) à l'exploitant,
- fournir à l'exploitant de l'aéroport la liste des mouvements des avions hors horaires de la tour (nombre réel de tour de piste, touch and go, remises de gaz et atterrissages effectués) et le nombre de mise en route du système STAP/PCL,
- fournir à l'exploitant de l'aéroport les informations sur ses activités (programmation des vols etc.) afin que ce dernier le diffuse sur son site,
- respecter l'altération de cap de 30° à droite dès l'extrémité de piste 28 franchie,
- répartir également les entraînements de perfectionnement au pilotage sur les 3 volumes existants,
- rappeler périodiquement les consignes de l'aérodrome à ses élèves,
- en faire un point important de la formation des élèves pilotes.

Les mesures suivantes s'ajoutent suite à des discussions en Commission plénière :

- limiter à 3 le nombre d'avions en tours de piste de nuit,
- délocaliser les vols de nuit pendant la période estivale,
- délocaliser les vols d'entraînement des équipes de France de voltige aérienne,

- arrêter l'entraînement à la voltige des Instructeurs de la Fédération Française Aéronautique,
- participer à l'étude de mesure de bruit en équipant de silencieux l'un de nos avions.

Il confirme l'augmentation du nombre de vol de plus de 50% entre 2017 et 2018 qu'il avait d'ailleurs annoncée lors de la CCE de 2017.

L'ENAC comptabilise sur Carcassonne 3 281 vols d'une durée moyenne de 1h14 sur 177 jours, dont 3 612 heures de jour et 124 heures de nuit (3,3% des heures de vols).

L'activité de vol de nuit est très faible par rapport au nombre total de vols mais la sensibilité étant plus grande la nuit, cette activité génère des plaintes.

L'ENAC prévoit une baisse du nombre de vol pour 2019 de plus de 10%

IV. Bilan des plaintes :

L'aéroport a reçu 25 mails de réclamations soit 9 de moins qu'en 2017, si l'on ne compte pas les 75 mails sur 3 jours venant de la même personne.

Les réclamations viennent en règle générale de Caux et Sauzens, d'habitants du centre-ville de Carcassonne près du Canal du Midi, du Quartier Pasteur, de Pennautier et de Villemoustaussou. Elles ont toutes fait l'objet d'une réponse.

Monsieur le Préfet insiste sur le droit à la réponse systématique aux réclamations.

Plusieurs plaintes en septembre s'expliquent par deux effets qui se sont apparemment cumulés cette année : une réduction des vols au printemps compte tenu des conditions météo avec donc du retard à rattraper dans le cursus de formation des pilotes et dans le même temps une augmentation de l'activité de l'ENAC signalée lors de la dernière Commission Consultative Environnement.

Madame Sthémer d'ECCLA demande que l'activité de l'aéroport soit portée à la connaissance des acquéreurs d'immobiliers.

V. Questions diverses :

Monsieur Fabart demande si l'utilisation des avions tri pales peut être envisageable car moins bruyant.

Monsieur De Chivré de l'ANAC demande à ce que l'on réétudie sa demande de modification de tour de Piste. Monsieur Dal Maso de la DSAC Sud répond que pour des raisons de sécurité cela ne pourrait se faire.

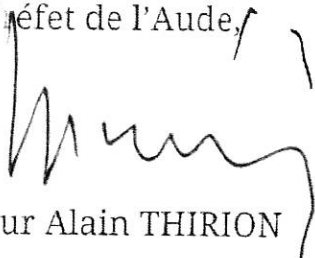
Madame Sthémer d'ECCLA demande à ce que les tours de piste ne dépassent pas 22h00.

Monsieur le Préfet demande à ce qu'un groupe de travail se réunisse pour discuter et explorer ces différentes pistes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Préfet remercie l'assemblée et lève la séance.

Le Président de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de
Carcassonne,

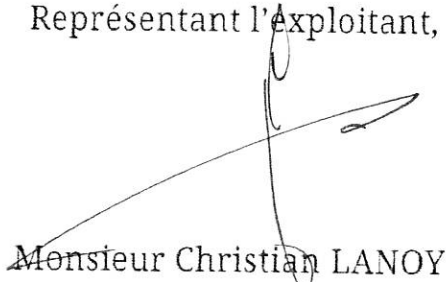
Le Préfet de l'Aude,



Monsieur Alain THIRION

Le Directeur de l'Aéroport,

Représentant l'exploitant,



Monsieur Christian LANOY

